



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

## Réunion Information Familles

 @Parcoursup\_info @Parcoursupinfo

**JANVIER 2022**

- > **Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure**, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation
- > **Des informations clés**, pour mieux connaître les formations, leurs attendus, les critères d'examen des dossiers, les débouchés professionnels et faire les bons choix pour réussir
- > **La prise en compte du profil** de chaque lycéen et le **dernier mot donné au candidat** pour choisir sa formation
- > **Des parcours de réussite personnalisés (Oui-Si) à l'université**, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur (29 000 étudiants accompagnés en 2021)

- > Des **places sont prioritées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- > La possibilité de faire valoir dans son dossier **sa participation au dispositif « Cordées de la réussite »**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

# Le calendrier 2022 en 3 étapes

Début Nov. 2021 > Janvier 2022  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

20 Janvier 2022 > 29 Mars 2022  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 7 Avril  
**Je finalise mon dossier**

2

2 Juin 2022 > 15 Juillet 2022  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2022    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

**Mardi 29 Mars 2022 :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

# 1

## Début Nov. 2021 → Janvier 2022 Je m'informe & découvre les formations

### DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites [Terminales2021-2022.fr](https://terminales2021-2022.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1<sup>er</sup> semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

### DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

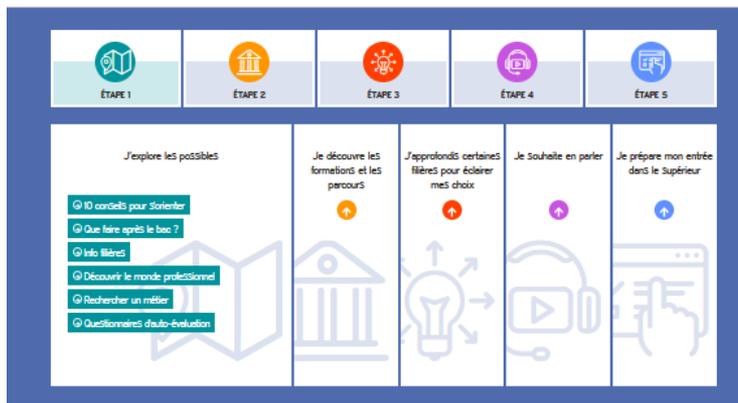
*Le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*

### 21 DÉCEMBRE

**Ouverture du site d'information de Parcoursup 2022 :**

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2022** : **plus de 19 500 formations sont proposées**. Des informations importantes sont disponibles sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels et les frais de formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?  
Plus de 6000 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr)



La page de recherche de formations Parcoursup présente :

- Une barre de recherche avec le texte : "Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple 'licence chimie Toulouse' ou 'pass Limoges'".
- Un bouton "Effacer les filtres".
- Un message : "Plus de 10 000 formations consultables dans cette zone géographique.".
- Un menu déroulant "Types d'établissement" avec des filtres :
  - Etablissements Publics (11432/11590)
  - Etablissements Privés (4891/4992)
  - Apprentissage (4193/4263)
    - Formations en apprentissage
    - Formations hors apprentissage (12136/12727)
  - Types de formation (BTS - BTSA - 8347/8993)
- Des cartes de formation avec des boutons "Voir la fiche" et "Formations similaires". Exemples :
  - GFA-CCIV (Poitiers - 86) : BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage. Places : 45.
  - Lycée Jean Rostand (Mantes-la-Jolie - 78) : BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières. Taux d'accès : 49%. Places : 15.
  - GFA INTERPROF CH MET COM IND (Bourges - 18) : BTS - Services - Gestion de la PME - en apprentissage. Taux d'accès : 5% (Général), 20% (Techno), 75% (Pro). Places : 25.
- Une carte géographique de France avec des points rouges indiquant la localisation des formations.

**Terminales2021-2022.fr** : infos sur les filières, les formations, les métiers

**Parcoursup.fr** : une fiche de présentation pour chaque formation

**Parmi les 19 500 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, disponibles via le moteur de recherche de formation :**

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé ») et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie ), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des informations utiles à consulter sur la fiche formation** : le statut de l'établissement (public/privé ) ; la nature de la formation (sélective /non sélective) ; les frais de scolarité ; les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

# L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UN TROUBLE DE SANTE INVALIDANT

- **Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.**
- **Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est facultative et n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux → Il pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.**
- **A partir du mois de mai, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique contact dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

# LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER



**Live Parcoursup** : Programme à retrouver sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

## Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

## Echanger avec les formations

*(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)*

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

## Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

*(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil Parcoursup)*

# 2

## 20 Janvier 2022 → 29 Mars 2022 → 7 Avril 2022 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

### DU 20 JANVIER AU 29 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Mardi 29 mars 2022 : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### JEUDI 7 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

### FÉVRIER - MARS

*2<sup>e</sup> conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

- > **Une adresse mail valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

***Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.***

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)
- > **Jusqu'à 10 vœux** et **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**

**Notre conseil** : diversifier ses vœux et éviter de n'en formuler qu'un seul (en 2021, les candidats ont formulé 12 vœux en moyenne).

# LES VŒUX MULTIPLES

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « Management commercial opérationnel » en France).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

# LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total) :

Les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**

- Les **DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale.**
- Les **classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale.**
- Les **EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale.**

# LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité:

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**.
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- **Le concours commun des écoles vétérinaires**

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et dépôt des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 7 avril 2022 (23h59- heure de Paris)  
ne sera pas examiné par la formation**

---

# AVRIL - MAI : EXAMEN DES CANDIDATURES PAR LES FORMATIONS

- > Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux**, (réfèrent pédagogique et professeurs) chargée de **définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**
  
- > **Les critères généraux d'examen des vœux** précisés sur chaque **fiche de formation Parcoursup**

## Les éléments transmis à chaque formation demandée

- > **le projet de formation motivé**
  - > **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
  - > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »** si elle a été renseignée
  - > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
  - > **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
    - **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français (pour les lycéens généraux et technologiques)
    - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)
- = un baccalauréat mieux valorisé**

---

# FINALISER SON DOSSIER (élève)

---

## Rédiger son projet de formation motivé :

- > Pour chaque vœu formulé, chaque élève doit expliquer, en quelques lignes, pourquoi il souhaite être admis dans cette formation :
  - > qualités et compétences
  - > centre d'intérêt
  - > démarches conduites (entretiens, recherches sur Internet, etc.) pour connaître cette formation.
- > Le projet de formation motivé doit faire 1 500 caractères maximum.
- > Il convient d'ajuster au mieux son projet de formation motivé à chaque formation demandée. Donc d'avoir un modèle personnalisable et modifiable en fonction des formations et de leurs attendus.

**Au Lycée : les Professeurs principaux et professeurs tuteurs accompagnent les élèves dans la rédaction de leur projet de formation motivé. Des permanences « SOS – projet motivé » sont également organisées par la PsyEN au lycée au mois de mars 2022.**

---

# FINALISER SON DOSSIER (élève)

---

**RUBRIQUE « Activités, centres d'intérêt »** : Permet de faire état :

- > d'expériences d'encadrement ou d'animation
- > d'expériences professionnelles ou stages
- > d'engagement civique, associatif
- > de pratiques sportives et culturelles

*Il est important de soigner cette rubrique qui permet de valoriser toutes vos activités et démarches : stages, expériences professionnelles, bénévolat, etc...*

**RUBRIQUE « Préférences et autres projets »**

- > le candidat doit exprimer ses préférences entre les vœux formulés et/ou pour un domaine particulier
- > le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations.**

- > Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- > Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- > **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse est apportée pour chaque vœu formulé
- > **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- > **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)
- > **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

3

2 Juin 2022 → 15 Juillet 2022

## Je reçois les réponses des formations & je décide

### JEUDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

### JEUDI 23 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte. Jusqu'au 14 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.

### MARDI 5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

*Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.*



### À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).



### VENDREDI 15 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

# LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE DU 2 JUIN AU 15 JUILLET

- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 2 juin**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix**, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu
- > **Ils procèdent à l'inscription administrative.**

- > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :
- **par mail dans sa messagerie personnelle**
  - **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup
  - **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable. **Téléchargeable** sur  et 

**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

---

# COMMENT REpondre AUX PROPOSITIONS?

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission**

Il **accepte** la proposition (ou y renonce)

- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission**

Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et il renonce aux autres propositions

- > **Le lycéen est en attente sur une ou plusieurs formations**

Qu'il ait ou non accepté une proposition d'admission, s'il souhaite **maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer** sur Parcoursup.

**Tout vœu en attente non confirmé sera supprimé automatiquement**

- > Des places se libèrent au fur et à mesure que les autres candidats renoncent à leurs propositions
-

# UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI A SEPTEMBRE

- > **Dès le 27 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, classe prépa, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**
- > **Du 23 juin au 14 septembre**: Lors de la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1er juillet** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

# La préparation de la vie étudiante

Entre le 15 janvier  
et le 15 mai 2022

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement avant le 15 mai 2022
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre 2022. Il faut cependant avoir créé son dossier social étudiant dans les délais.

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

# La préparation de la vie étudiante

Entre le 15 janvier  
et le 15 mai 2022

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement avant le 15 mai 2022
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre 2022. Il faut cependant avoir créé son dossier social étudiant dans les délais.

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

- > **Échanger sur votre projet d'orientation** au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres : salons d'orientation, journées portes ouvertes...
- > **Consulter à compter du 21 décembre sur Parcoursup.fr** le calendrier, la FAQ et les vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- > **Explorer le moteur de recherche des formations** Parcoursup et consulter attentivement les fiches des formations qui vous intéressent
- > **Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 20 janvier** et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre l'évolution de votre dossier
- > **S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup**: Instagram/Facebook (@parcoursupinfo) et Twitter (@parcoursup\_info)

# DES SERVICES ET DES CONSEILLERS TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour rester informé :**



@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo

A partir du  
20 janvier

# Pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

